

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [pascal hebert](#)

<https://www.cadre21.org/membres/7d1ff5fc14bf569cf250e538>

Date d'obtention : 2020-11-27 17:24:44

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

c'est une méthode d'intervention qui permet de prévenir et sensibiliser les élèves du secondaire et leurs parents. On remarque que le sextage est de plus en plus grandissant dans la population des adolescents. C'est une méthode qui est bienveillante. C'est un projet qui permet d'intervenir en peu de temps et est efficace à cause de la trousse.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Mes interventions seront au coeur de mes priorités les ados autant les victimes que les instigateurs. Je vais faire plus d'éducation. J'aurai comme outil une trousse qui m'aidera à me poser des questions comme le contexte, la nature des gestes, l'intention et l'étendue du problème.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Bien penser quand la trousse sera le plus bénéfique pour telle situation. Prendre la bonne direction lors des rencontres avec les ados.